

**COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE****PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017****Note de synthèse****NB :**

*Le projet de BP 2017 est bâti sur des bases d'imposition 2017 estimées pour le moment. Les services fiscaux n'étaient pas en mesure de nous communiquer les valeurs officielles à la date d'envoi de la présente note.*

*Le projet de BP définitif, ainsi que le taux de fiscalité directe et de TEOM, seront donc ajustés en séance du Conseil communautaire si les informations sont communiquées verbalement avant.*

**I. RESULTATS DE L'EXERCICE 2016****I.1 Principales caractéristiques du budget 2016**

L'année 2016 s'est caractérisée par la poursuite des contraintes financières imposées par l'Etat, auxquelles notre collectivité comme nombre d'autres, a dû faire face.

L'année se termine avec les résultats suivants :

	<b>Budget 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>
Recettes de fonctionnement	7 991 417,00	8 406 509,48	8 757 611,00	8 801 925,32
Dépenses de fonctionnement	7 991 417,00	7 779 085,97	8 757 611,00	8 671 259,72
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>627 423,51</b>	<b>0,00</b>	<b>130 665,60</b>
Recettes d'investissement	279 377,48	133 339,80	453 002,51	399 351,26
Dépenses d'investissement	279 377,48	138 466,46	319 601,95	97 907,63
<b>Solde d'investissement de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 126,66</b>	<b>133 400,56</b>	<b>301 443,63</b>
Solde des restes à réaliser (recettes - dépenses)	0,00	-69 412,29	0,00	-159 974,28
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00</b>	<b>552 884,56</b>	<b>0,00</b>	<b>272 134,95</b>

Le résultat global de 2016 s'élève à 272 134,95 € contre 552 884,56 € en 2015.

**I.2 En section de fonctionnement**

	<i>Budget 2015</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Budget 2016</i>	<i>Réalisé 2016</i>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre 013 atténuation de charges	0,00	139,55	19 391,00	12 285,38
Chapitre 70 vente de produits	424 826,31	419 672,18	438 900,00	443 411,25
Chapitre 73 impôts et taxes	5 924 038,00	5 972 693,00	6 249 103,00	6 258 666,00
Chapitre 74 dotations	1 488 014,00	1 859 464,39	1 743 130,00	1 780 472,50
Chapitre 77 produits exceptionnels	0,00	1,67	32 087,00	32 090,19
<b>Sous total recettes de l'exercice</b>	<b>7 836 878,31</b>	<b>8 251 970,79</b>	<b>8 482 611,00</b>	<b>8 526 925,32</b>
Excédent reporté	154 538,69	154 538,69	275 000,00	275 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 991 417,00</b>	<b>8 406 509,48</b>	<b>8 757 611,00</b>	<b>8 801 925,32</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre 011 charges à caractère général	2 255 122,00	2 135 202,97	2 276 057,00	2 235 323,29
Chapitre 012 charges de personnel	989 253,00	968 915,68	1 046 858,00	1 046 857,13
Chapitre 014 atténuation de produits	4 282 468,00	4 279 855,00	4 970 059,00	4 970 059,00
Chapitre 022 dépenses imprévues	0,00	0,00	237,00	0,00
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	60 000,00	0,00	36 164,00	0,00
Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections	30 911,00	30 910,32	35 046,00	35 045,75
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	373 513,00	364 176,28	393 090,00	383 898,82
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	150,00	25,72	100,00	75,73
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 991 417,00</b>	<b>7 779 085,97</b>	<b>8 757 611,00</b>	<b>8 671 259,72</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>627 423,51</b>	<b>0,00</b>	<b>130 665,60</b>

La section de fonctionnement se clôture à 130 665,60 € contre 627 423,51 € en 2015.

Cette baisse très importante du résultat de fonctionnement s'explique par deux raisons :

- La CCGM a encaissé en 2015 une recette exceptionnelle de 410 824 € correspondant à une dotation de compensation pour perte de CFE en 2014. Cette perte de CFE nous avait été imposée suite à une réforme législative de la base minimum de CFE.

Sans cette recette exceptionnelle, le résultat 2015 aurait été de 216 599 €, à comparer avec le résultat 2016

- La hausse fiscale décidée en 2016 (pour mémoire +14,6% sur le taux de TH et TF, ce qui représente en moyenne 29€ par foyer fiscal) était insuffisante pour couvrir la totalité du besoin de financement 2016, en raison de la hausse du FPIC (644 K€ de dépense supplémentaire en 2016), de la baisse de la DGF (perte de recette de 58 K€ en 2016) et de la perte de CVAE (perte de recette de 111 K€ en 2016)

- **Recettes de fonctionnement (les % d'évolution sont de réalisé 2015 à réalisé 2016)**

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3% par rapport au réalisé 2015. Parmi les chapitres en nette évolution :

- Les produits des services : le chapitre a augmenté de 6% principalement en raison de la hausse des recettes tarifaires de maintien à domicile (+7%) et des accueils de loisirs (+11%).
- Les impôts et taxes : le chapitre a augmenté de 5% ; la fiscalité ménages + CFE augmente de 12,5% pour couvrir les prélèvements et manques à gagner supplémentaires imposés par l'Etat. En revanche la CVAE a chuté de 18%.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 2,3%, le SIEED ayant fait une pause dans les augmentations de cotisations après deux années d'augmentations importantes.

La fiscalité directe sera détaillée en I.4

- Les dotations : le chapitre baisse de 4% (baisse de la DGF, et baisse progressive de la dotation exceptionnelle de 410 K€ reçue en 2015 et passée à 308 K€ en 2016 (rappel : cette dotation est de 205 K€ en 2017, puis disparaît).

A noter un rattrapage important des recettes de la CAF (+24%), et une hausse importante des recettes liées aux déchets (recettes SIDOMPE – Eco Emballages, et revalorisation de la redevance des déchets commerciaux à Chavenay) : +35%.

- Les atténuations de charges : hausse importante liée au remboursement par notre assureur d'un agent en maladie professionnelle (aide à domicile)
- produits exceptionnels : encaissement d'une recette exceptionnelle de 32 K€ liée au paiement à tort par la CC d'une partie des factures de l'IFAC, pour la gestion de l'ALSH et du périscolaire de Feucherolles.
- L'excédent reporté : en 2015, il représentait 154 539 € ; en 2016, la part de l'excédent 2015 reportée en section de fonctionnement est de 275 000 €.

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 12% principalement en raison de la hausse du FPIC. Hors FPIC, elles augmentent de 4,9%.

- Les charges à caractère général : le chapitre augmente de 6% soit +127 K€

Sont en hausse :

- Les repas des centres de loisirs (+16 K€) et le portage de repas aux personnes âgées (+5 K€) (recette supplémentaire en face)
  - Les achats de bacs et de sacs OM (financé par la TEOM des communes concernées) : +12 K€
  - La collecte et le traitement des déchets hors SIEED : +47 K€ soit +3,5% (financé par la TEOM des communes concernées)
  - L'étude de transport +26 K€
  - L'étude du tissu économique du territoire +7 K€
  - La cotisation à l'APPVPA : +23 K€
- Les charges de personnel : le chapitre augmente de 8% soit 78 K€. Les postes en hausse en volume sont :
    - Les services administratifs +33 K€ : mise à jour du personnel mis à disposition de la CCGM
    - Le maintien à domicile : +31 K€
    - Les accueils de loisirs : +13 K€
  - Les atténuations de produits : le chapitre augmente de 16% soit 690 K€. Les postes en forte hausse sont :
    - Le FPIC : +644 K€ (+50%)
    - La contribution du SIEED (financée par la TEOM des communes membres) : +46 K€ (+3%)
  - Le virement à la section d'investissement (autofinancement) : passe de 60 à 36 K€
  - Les amortissements (chapitre 042) : 35 K€ contre 30 K€ en 2015
  - Les autres charges de gestion courante : augmentent de 5% soit 20 K€ ; les postes en hausse :
    - Reversement de TVA au STIF : +21 K€
    - Subvention MLC : +9 K€
    - Cotisations de sécurité sociale des élus : +7 K€

- **Analyse financière**

L'analyse financière ne traite que les opérations réelles de fonctionnement, sans tenir compte des opérations d'ordre.

Elle laisse apparaître pour la CCGM les résultats suivants :

	<b>Réalisé 2014</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>
1/ Dépenses de gestion	6 732 166	7 748 150	8 636 138
2/ Recettes courantes	6 711 852	8 251 969	8 494 835
<b>3/ Epargne de gestion (2-1)</b>	<b>-20 314</b>	<b>503 819</b>	<b>-141 303</b>
4/ Frais financiers	0	0	0
<b>5/ Epargne brute (3-4)</b>	<b>-20 314</b>	<b>503 819</b>	<b>-141 303</b>
6/ Remboursement dette	0	0	0
7/ <i>Charges exceptionnelles</i>	286,20	26	76
8/ Produits exceptionnels	72 635,08	2	32 090
<b>9/ Epargne disponible (5-6-7+8)</b>	<b>52 607</b>	<b>503 795</b>	<b>-109 289</b>

Il apparaît clairement que la hausse fiscale décidée en 2016 ne suffit pas à couvrir toutes nos pertes imputables à l'Etat. Le budget 2016 n'a été équilibré que grâce à l'utilisation des réserves budgétaires issues de la recette exceptionnelle de 410 K€ de 2015.

Par ailleurs, une réserve de 145 K€ avait été inscrite au budget 2016 pour le transport, mais elle a été intégralement utilisée pour payer le FPIC, sous évalué de 180 K€ par le cabinet Stratorial.

**I.3 L'investissement**

	<i>Budget 2015</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Budget 2016</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	60 000,00	0,00	36 164,00	0,00	0,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 911,00	30 910,32	35 046,00	35 045,75	0,00
Chapitre 10 dotations	50 116,48	54 429,48	367 423,51	364 305,51	0,00
Chapitre 13 subventions	63 350,00	48 000,00	14 369,00	0,00	7 069,00
Chapitre 16 emprunts et dettes	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>279 377,48</b>	<b>133 339,80</b>	<b>453 002,51</b>	<b>399 351,26</b>	<b>7 069,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	42 922,96	21 810,22	25 333,00	1 568,20	0,00
Chapitre 204 subventions d'équipement	99 441,11	16 841,11	229 406,10	64 246,02	151 656,00
Chapitre 21 immobilisations corporelles	129 835,28	92 637,00	59 736,19	26 966,75	15 387,28
<b>Sous total dépenses de l'exercice</b>	<b>272 199,35</b>	<b>131 288,33</b>	<b>314 475,29</b>	<b>92 780,97</b>	<b>167 043,28</b>
Déficit reporté	7 178,13	7 178,13	5 126,66	5 126,66	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>279 377,48</b>	<b>138 466,46</b>	<b>319 601,95</b>	<b>97 907,63</b>	<b>167 043,28</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 126,66</b>	<b>133 400,56</b>	<b>301 443,63</b>	<b>-159 974,28</b>

La section d'investissement clôture en excédent de 141 469,35 € (restes à réaliser inclus) contre un déficit de 74 538,95 € (restes à réaliser inclus) en 2015. Pour rappel la section d'investissement avait été votée en excédent de 133 400 € pour constituer une provision pour le très haut débit.

Le programme d'équipement s'élève à 259 824 € (RAR inclus) contre 207 769 € en 2015 ; les principaux investissements sont :

- les travaux sur accueils de loisirs représentent 145 K€
- la participation aux travaux de l'équipement sportif du collège de Feucherolles représente 60 K€ (en restes à réaliser)
- arbres intercommunaux : 5 K€
- bacs OM : 3 K€

**I.4 La fiscalité**

	<b>Prévu 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Prévu 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>
- dont TH et TF	1 654 981,00	1 676 696,00	1 940 971,00	1 929 021,00
- dont CFE (cotisation foncière des entreprises)	829 767,00	829 764,00	891 110,00	891 226,00
- dont CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	623 159,00	623 159,00	512 388,00	512 388,00
- dont TEOM	2 710 929,00	2 718 425,00	2 769 845,00	2 781 888,00
- dont IFER	72 163,00	77 999,00	78 784,00	79 363,00
- dont TASCOT	33 039,00	32 470,00	32 470,00	35 858,00
- dont rôles supplémentaires		14 180,00	23 545,00	28 922,00
<b>Total chapitre 73 impôts et taxes</b>	<b>5 924 038,00</b>	<b>5 972 693,00</b>	<b>6 249 103,00</b>	<b>6 258 666,00</b>

Compte tenu du besoin de financement du FPIC et des baisses de dotations, une fiscalité additionnelle a été créée au niveau de l'intercommunalité, qui pouvait le cas échéant être compensée dans les communes, la dépense de FPIC disparaissant des budgets municipaux.

La quasi-totalité de cette augmentation d'impôt était destinée à financer des impôts d'Etat, et en aucun cas à alimenter la structure intercommunale.

Mettre le FPIC à la CC permet de faire contribuer aussi les entreprises au FPIC.

Les taux de fiscalité votés en 2016 sont (+15%) :

- TH : 1,89%
- TFB : 1,65%
- TFNB : 7,72%
  
- CFE : 21,54% (+3,2%)

Rappelons que pour la CFE, il s'agit d'un taux moyen pondéré et non du taux réel appliqué dans chaque commune. Ce taux réel est lissé sur 9 ans conformément à la délibération adoptée en Conseil communautaire en avril 2013.

Rappelons également que s'agissant de la CVAE, l'IFER et la TASCOT, le Conseil communautaire n'est pas maître du taux qui est voté au niveau national en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Pour les communes du SIEED dont la TEOM avait fortement augmenté en 2014 et 2015, le coût de l'enlèvement des ordures ménagères financé par la TEOM n'est pas géré par notre intercommunalité mais par le SIEED. Ces sommes ne font que transiter par notre budget.

### **I.5 L'endettement**

La CCGM n'a aucun endettement au 31 décembre 2016. Aucun emprunt n'avait été inscrit au budget 2016.

#### **Avis de la Commission sur le compte de gestion et le compte administratif 2016 :**

Le compte administratif 2016 concorde en tous points avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public (la Trésorerie de Maule). A noter que la Trésorerie ne tient pas de comptabilité d'engagement ; elle n'a donc pas connaissance des restes à réaliser en dépenses et recettes qui sont des engagements reportés sur 2017.

Le Président sollicite l'avis de la Commission sur l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 (Les deux documents officiels seront disponibles pour consultation en Mairie de Maule à compter de l'envoi des dossiers aux Conseillers communautaires).

#### **Avis de la Commission sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement du budget 2016 dégage un excédent de 130 665,60 €.

Cette somme doit en priorité couvrir le besoin de financement de l'investissement. Or, 2016 se clôture en investissement avec un excédent global de 141 469,35 €. Il n'y a donc aucune affectation obligatoire à l'investissement.

Compte tenu des contraintes pesant sur le budget de fonctionnement, Le Président propose à la Commission de **reporter exclusivement en fonctionnement l'excédent de 130 665,60 €.**

## **II. BUDGET PRIMITIF 2017 : DES PROJETS COMMUNAUTAIRES CONTRAINTS PAR LES PRELEVEMENTS DE L'ETAT**

### **II.1 Caractéristiques principales du BP 2017**

Notre CC doit faire face depuis plusieurs années maintenant à des prélèvements importants, entièrement imposés par l'Etat. Ceux-ci se poursuivent en 2017, et leur accumulation contraint nécessairement nos projets.

Malgré l'asphyxie provoquée par l'Etat, la CC a tenu à maintenir la qualité de ses services à la population, notamment de proximité (accueils de loisirs, maintien à domicile), et à préparer les projets qui contribueront à valoriser notre territoire (transport, très haut débit, développement économique).

#### **II.1.1 Rappel des lignes directrices énoncées lors du DOB**

Le 22 février dernier, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous annonçons les lignes directrices du budget 2017 :

**a) Poursuivre les projets de développement de la CC, avec une nouvelle priorité : le développement économique**

- ➔ Finalisation de l'étude de transport et mise en place de la nouvelle offre de transport en partenariat avec le STIF et le Conseil départemental
- ➔ Très Haut Débit : participation aux décisions du Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numérique » compétent pour l'aménagement du territoire, en montée en débit ou en très haut débit
- ➔ étude sur les circulations douces : en attente attribution de subvention
- ➔ Développement économique : définition d'actions prioritaires
- ➔ Démarche de recrutement de services civiques pour le tri et la valorisation des déchets

**b) Maintenir les mutualisations et toute action permettant de générer des économies**

- ➔ Mutualisation de la restauration scolaire : septembre 2017
- ➔ Déchets : réalisation de l'étude permettant de préparer la sortie du SIEED en 2019, en vue de mutualiser la collecte des déchets des 11 communes membres (économies d'environ 200 K€ par an)
- ➔ Poursuite d'autres mutualisations en fonction des priorités retenues (assurances,...)

**III.3 Optimisation financière**

- ➔ FPIC : maintien du transfert à 100% du FPIC, pour bénéficier des dotations bonifiées, et d'une bonne lisibilité fiscale de notre action
- ➔ Fiscalité : répercussion au plus juste des « impôts déguisés » que nous fait subir l'Etat de manière insupportable (FPIC, baisse des dotations de fonctionnement)
- ➔ Préservation de notre capacité d'endettement pour les projets à venir

**II.1.2 Principaux services développés et principaux investissements de 2017**

En fonctionnement :

- Poursuite des mutualisations : marché groupé de restauration scolaire effectif en septembre 2017
- Poursuite de l'étude sur l'offre de transport du territoire, en vue de mettre en œuvre une nouvelle offre de transport bien plus étoffée et très majoritairement financée par le STIF
- Réserve pour amélioration de l'offre de transport de 110 K€ inscrite et dont la réalisation dépendra de l'avancement des négociations avec le STIF
- Poursuite du diagnostic économique du territoire lancé en 2016

- Adhésion à l'association Initiative Seine Yvelines visant à aider la création et le développement d'entreprises
- Adhésion à Smiile (mon p'ti voisinage)
- Etude visant à préparer la sortie de la CCGM du SIEED à l'horizon 2019 (but : générer de substantielles économies en gérant directement notre collecte des déchets)
- Recrutement de deux ambassadeurs du tri en service civique (coût très réduit) accompagnant une démarche d'amélioration du tri des déchets ménagers
- Poursuite de notre partenariat avec l'association Eco Gardes autour de groupes de réflexion
- Poursuite de notre soutien aux manifestations culturelles intercommunales
- Poursuite de notre politique d'accueils de loisirs de proximité, avec une optimisation des coûts et des tarifs
- Poursuite du développement de notre politique de maintien à domicile, avec optimisation de la tarification et du coût du service

#### En investissement :

- Etude sur les circulations douces : inscrite en 2016 mais décalée à 2017 car en attente de décision du Conseil départemental sur la subvention
- Fonds de concours à une étude sur l'accès à la Gare de Saint Nom la Bretèche – inscrit en 2016 mais non versé (reporté en 2017)
- Provision pour investissement dans le domaine du développement économique : 105 K€ pour la mise en œuvre des conclusions de l'étude de développement économique en cours
- Dernière tranche de notre fonds de concours aux travaux de rénovation de l'équipement sportif du collège de Feucherolles (60 000 € en 2017 – 160 000 € au total sur 3 ans)
- Constitution d'une réserve pour le financement de notre participation au Très Haut Débit : 110 K€
- Programme de travaux des accueils de loisirs : 78 K€ TTC

#### **II.1.3 La poursuite de la prise en charge du FPIC par la CC**

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que le FPIC, quelle que soit la collectivité qui le paye, représente un « impôt » déguisé mis en place par l'Etat ; ce prélèvement pénalise très durement des collectivités comme les nôtres, dont le seul tort est d'avoir su valoriser leur patrimoine et pratiquer une gestion vertueuse, ce qui n'est pas forcément, loin de là, le cas des collectivités à qui il est reversé (sans contrôle).

En 2015 et 2016, la CC a décidé une prise en charge intégrale du FPIC par la CC. Ce choix a permis de dégager dès 2016 et chaque année, une recette supplémentaire de dotation de l'ordre de 50 K€ (prospective de gain de 160 K€ en 3 ans).

Nous proposons de renouveler ce choix, et de décider une prise en charge globale du FPIC par la CCGM. Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement à cette démarche à la quasi unanimité des votants le 22 février dernier.

#### **II.1.4 Une revalorisation nécessaire de la fiscalité des ménages, imposée par l'Etat**

La CC se trouve confrontée en 2017, à plusieurs difficultés financières importantes.

- La baisse de la recette de compensation pour perte de CFE: -103 K€  
Cette dotation représente : 410 K€ en 2015, 308 K€ en 2016, 205 K€ en 2017, puis plus rien à partir de 2018
- La baisse des dotations de l'intercommunalité : -79 K€
- La hausse du FPIC : dépense supplémentaire de 27 K€

La CC Gally Mauldre avait initialement opté pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique en 2013. Toutefois, une perte très importante de CFE en 2014, suite à la réforme des bases minimum de CFE votée en loi de finances, nous avait contraint de lever une fiscalité additionnelle sur les ménages (pour un produit global de 392 000 €).

En 2015, il est rappelé que la CC Gally Mauldre a créé une fiscalité intercommunale supplémentaire afin de permettre le transfert de la part communale du FPIC à la CC Gally Mauldre.

Cette optimisation fiscale a permis à la CC d'améliorer son Coefficient d'Intégration Fiscale, et d'encaisser dès 2016 environ 50 000 € de Dotation d'Intercommunalité supplémentaire par an, soit 160 K€ sur 3 ans.

Par ailleurs, cela a permis de faire supporter, dans une faible mesure, l'effort fiscal également sur la CFE des entreprises, ce qui n'est plus possible au niveau communal.

En 2016, compte tenu de la hausse de ce FPIC, des baisses de dotations, de CVAE, et d'une compensation pour perte de CFE moins élevée qu'en 2015, le besoin de financement résiduel a imposé une hausse des taux de taxe d'habitation et des taxes foncières, de 15%.

En 2017, compte tenu des prélèvements de l'Etat, de la nécessité de financer la progression exponentielle du FPIC sur 5 ans (2015 – 2019), de la baisse continue de notre dotation de compensation pour pertes de bases de CFE, et de nos projets en matière de transport, très haut débit et développement économique, nous devons augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières de 27%.

Le taux de CFE est quant à lui plafonné chaque année. Sous réserve de confirmation à recevoir des services fiscaux, il ne pourra pas augmenter davantage que de 3,2% en 2017.

Compte tenu de l'ensemble des dépenses à financer par ailleurs pour assurer l'ensemble des missions de la CC, du projet transport, des investissements dans le domaine du très haut débit, du développement économique, des accueils de loisirs, le besoin de financement résiduel par fiscalité s'élève à 564 K€.

Nous proposons de financer ce besoin de la manière suivante :

- Taxe d'habitation et Foncière : revalorisation de 27% du taux soit 535 K€, ce qui correspond à 24 €/hbt, soit 58 € en moyenne par foyer fiscal.
- CFE : +3,2% sur le taux (taux plafond estimé pour 2017) soit +29 K€

Ainsi, il est proposé de fixer les taux de fiscalité comme suit pour l'exercice 2017 :

	Produit escompté :
- Taxe d'habitation : 2,40%	1 523 K€
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,10%	865 K€
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,81%	42 K€
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,23%	<u>929 K€</u>
	3 360 K€

### II.1.5 La TEOM

Cette année, la TEOM évoluera peu pour sept communes et plus fortement pour 4 communes. La moyenne se situe à +4%.

Les variations les plus importantes proviennent des reliquats 2016, un bilan prévisionnel/réel étant appliqué chaque année, ce qui aboutit à un solde positif ou négatif réappliqué l'année suivante à chaque commune.

Pour mémoire, la CC a affirmé sa volonté de sortir à terme du SIEED en 2019 afin de mieux maîtriser la gestion de son service et de générer des économies sur la collecte des déchets. Une mission d'assistance sera lancée cette année pour nous aider dans cette démarche.

Voir le détail des taux page 17.

## II.2 En section de fonctionnement

### II.2.1 Dépenses

- Le chapitre 011 – charges à caractère général : 2416 K€  
Diminue de 0,5% par rapport au BP 2016 et augmente de 8,1% par rapport au réalisé 2016 (soit +180 K€).

Parmi les principales évolutions par rapport au réalisé 2016 :

- Provision pour le transport de 110 K€ : en fonction de l'avancée de nos discussions avec le STIF et de la date d'aboutissement de notre démarche visant à refondre l'offre de transport du territoire
- Prise en charge des repas du mercredi midi par la CCGM : +31% (+25 K€)
- Hausse du portage de repas : +5% (+4 K€)
- ALSH Feucherolles : nouveau mode de facturation de l'IFAC, qui ne déduit plus les recettes familiales de ses factures, celles-ci étant désormais directement encaissées par la CC : +49% (+25 K€) (recettes nouvelles en contrepartie)
- Dépenses SEPUR et SIDOMPE : +2,5% (+34 K€)
- Lignes régulières + TAD : +2,5% (+8K€)
- Etude de 15 000 € pour préparer la sortie de la CCGM du SIEED en 2019

- Provision de 10 K€ pour la poursuite de l'étude liée au développement économique
- Adhésion à Initiatives Seine Yvelines
- 1 650 € pour l'adhésion à « Mon petit voisinage »
- Budget « manifestations culturelles » reconduit à 7 000 €

A noter que la tranche conditionnelle de l'étude de transport confiée à ITER a été rattachée au budget 2016 (les crédits ne sont pas à réinscrire en 2017). En revanche la facture correspondante sera bien payée en 2017, après service fait.

- Le chapitre 012 – charges de personnel : 1 077 K€  
Augmente de 3,1% par rapport au BP 2016 et de 2,9% par rapport au réalisé 2016 (soit +31 K€, dont 18 K€ proviennent directement de l'Etat : avancements d'échelon, hausse du point indiciaire, reclassement indiciaire, hausse des taux de cotisations).
- Le chapitre 014 – atténuation de produits : 5 045 K€  
Augmente de 5% par rapport au BP 2016 et de 1,5% par rapport au réalisé 2016 (soit +75 K€) :
  - FPIC : +1,4% (+27 K€) suite aux simulations du cabinet RCF
  - SIEED : +3% (+48 K€) - estimation
  - Attributions de compensation stables
- Chapitre 022 – dépenses imprévues : 26 K€  
Provision de 26 K€
- Le chapitre 023 – virement à la section d'investissement : 228 K€  
Le virement s'élève à 228 K€, couvrant les besoins d'investissement (accueils de loisirs, très haut débit, développement économique)
- Le chapitre 042 – opérations d'ordre – amortissements : 41 K€  
41 K€ contre 35 K€ en 2016.
- Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 386 K€  
Augmente de 4,9% par rapport au BP 2016 et de 0,7% par rapport au réalisé 2016

En hausse :

- Participation au Syndicat Mixte de la Région de Maule (ex SIVOM du Collège) : passe de 48 à 51 K€
- Participation au SMAMA et au SIAERG : passe de 45 à 47 K€
- Subvention cinéma : 55 K€ contre 56 K€ mis au budget 2016
- Subvention MLC : 56 K€ contre 65 en 2016
- Subvention ADMR : 30 K€ contre 28 en 2016
- Subvention Eco Gardes : stable à 4 000 €

**Avis de la Commission sur le vote des subventions aux associations pour 2017 :**

Le Président sollicite l'avis de la Commission sur les subventions aux associations pour 2017 :

- MLC de Saint Nom la Bretèche : part fixe de 41 000 € + part variable de 15 000 € sur justificatifs, soit 56 000 €
- ADMR de Maule : 27 414 € (2016 : 28 200 €)
- ADMR de Saint Cyr l'Ecole : provision de 2 700 €
- Eco Gardes : 4 000 € (identique à la subvention versée en 2016)
- Comédie musicale Alicia : quote part 2017 2 500 € (idem 2016)
- APPVPA : 1 000 € pour le mois « Molière » off

**II.2.2 Recettes**

- Le chapitre 002 – excédent reporté : 131 K€  
Nous proposons de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2016, soit 131 K€, en fonctionnement.
- Le chapitre 013 – atténuation de charges : 19 K€  
Recette de 19 K€ inscrite pour le remboursement par notre assureur du salaire d'un agent en maladie professionnelle.
- Le chapitre 70 – produits des services (recettes tarifaires) : 484 K€  
Augmente de 10,3% par rapport au BP 2016 et de 9,1% par rapport au réalisé 2016  
Outre les actualisations de tarifs, la principale hausse provient du mode d'encaissement des recettes de l'ALSH de Feucherolles, auparavant perçues par le prestataire et déduites de ses factures, désormais directement encaissées par la CCGM.  
Par ailleurs, la commune de Saint Nom la Bretèche souhaite vendre des composteurs à ses habitants : la commande représente 5 300€, inscrite en dépense et en recette tarifaire.
- Le chapitre 73 – Impôts et taxes : 7 001 K€
  - A noter que l'état 1259 de notification des bases des impôts ménages n'est pas encore reçu. Nous travaillons donc sur des bases estimées à +1%.
  - CVAE : estimée par les services fiscaux à 604 K€.
  - CFE : hypothèse de hausse du taux à +3,2% + 29 K€ (taux plafonné par l'Etat) (soit 929 K€)  
Dans cette hypothèse, le besoin de financement résiduel par fiscalité des ménages s'élève à 535 K€, ce qui correspond à une hausse de 27% du taux TH et TF, soit 24 €/hbt et 58 € par foyer fiscal (montant total impôts ménages 2 460 K€)
  - IFR et TASCOM : en attente de notification (total estimé : 115 K€)

- La TEOM perçue augmente pour le moment en moyenne de 4,0% (montant 2 893 K€)
  - Le chapitre 74– dotations : 1 581 K€
- Impacté par la baisse attendue de la dotation d’intercommunalité, et de la DCTP (cf étude RCF : -79 K€ en 2017)
- Pour la troisième et dernière année, nous bénéficions d’une compensation pour perte de recette de CFE, mais pour un montant de 205 K€ seulement (308 K€ en 2016 ; 410 K€ en 2015)
- Recettes CAF : estimation +4,6%
- Allocations compensatrices de fiscalité : en attente notification par les services fiscaux
- Recettes SIDOMPE / Eco Emballages : -7% car recettes exceptionnelles obtenues en 2016

### **II.3 L’investissement**

*Voir document détaillé des investissements.*

#### **II.3.1 Dépenses**

Le programme d’investissement 2017 (incluant les restes à réaliser) s’élève à 595 K€, dont :

- 110 K€ pour le Très Haut Débit
- 78 K€ pour les accueils de loisirs
- 105 K€ pour le développement économique
- 60 K€ pour l’équipement sportif du collège de Feucherolles (3<sup>ème</sup> tranche de travaux)
- 27 K€ de bacs pour doter la commune de Mareil sur Mauldre, actuellement collectée en sac

Les restes à réaliser de 2016 s’élèvent au montant particulièrement important de 167 K€.

#### **II.3.2 Recettes**

Les recettes d’investissement se composent :

- De l’excédent reporté de 301 K€
- Du virement de la section de fonctionnement : 228 K€
- Des amortissements : 41 K€
- Des subventions pour 7 K€ (ainsi qu’un reste à réaliser de 2016 de 7 069 €)
- Du FCTVA sur les investissements : 11 K€

## **II.4 Fiscalité**

### **II.4.1 Fiscalité ménages et CFE**

La CC Gally Mauldre avait initialement opté pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique en 2013. Toutefois, une perte très importante de CFE en 2014, suite à la réforme des bases minimum de CFE votée en loi de finances, nous avait contraint de lever une fiscalité additionnelle sur les ménages (pour un produit global de 392 000 €).

En 2015, il est rappelé que la CC Gally Mauldre a créé une fiscalité intercommunale supplémentaire afin de permettre le transfert de la part communale du FPIC à la CC Gally Mauldre.

Cette optimisation fiscale a permis à la CC d'améliorer son Coefficient d'Intégration Fiscale, et d'encaisser dès 2016 environ 50 000 € de Dotation d'Intercommunalité supplémentaire par an, soit 160 K€ sur 3 ans.

Par ailleurs, cela a permis de faire supporter, dans une faible mesure, l'effort fiscal également sur la CFE des entreprises, ce qui n'est plus possible au niveau communal.

En 2016, compte tenu de la hausse de ce FPIC, des baisses de dotations, de CVAE, et d'une compensation pour perte de CFE moins élevée qu'en 2015, le besoin de financement résiduel a imposé une hausse des taux de taxe d'habitation et des taxes foncières, de 15%.

En 2017, compte tenu des prélèvements de l'Etat, de la nécessité de financer la progression exponentielle du FPIC sur 5 ans (2015 – 2019), de la baisse continue de notre dotation de compensation pour pertes de bases de CFE, et de nos projets en matière de transport, très haut débit et développement économique, nous devons augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières de 27%.

Le taux de CFE est quant à lui plafonné chaque année. Sous réserve de confirmation à recevoir des services fiscaux, il ne pourra pas augmenter davantage que de 3,2% en 2017.

Compte tenu de l'ensemble des dépenses à financer par ailleurs pour assurer l'ensemble des missions de la CC, du projet transport, des investissements dans le domaine du très haut débit, du développement économique, des accueils de loisirs, le besoin de financement résiduel par fiscalité s'élève à 564 K€.

Nous proposons de financer ce besoin de la manière suivante :

- Taxe d'habitation et Foncière : revalorisation de 27% du taux soit 535 K€, ce qui correspond à 24 €/hbt, soit 58 € en moyenne par foyer fiscal.
- CFE : +3,2% sur le taux (taux plafond estimé pour 2017) soit +29 K€

Ainsi, il est proposé de fixer les taux de fiscalité comme suit pour l'exercice 2017 :

	Produit escompté :
- Taxe d'habitation : 2,40% (1,89% en 2016) :	1 523 K€
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,10% (1,65% en 2016)	865 K€
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,81% (7,72% en 2016)	<u>42 K€</u>
	2 430 K€

Une hausse de 27% du taux de TH et TF conduit à la cotisation supplémentaire suivante pour les communes :

Incidence par foyer fiscal (taux) :

<b>TOTAL COTISATION SUPPLEMENTAIRE</b>			
<b>En € par foyer fiscal</b>			
	TH	TFB	TOTAL
Andelu	32	14	46
Bazemont	36	15	51
Chavenay	42	18	60
Crespières	40	18	58
Davron	42	19	61
Feucherolles	52	23	75
Herbeville	39	17	56
Mareil sur Mauldre	34	15	49
Maule	29	12	41
Montainville	33	14	47
Saint Nom la Bretèche	61	26	87

<b>Moyenne sur les 11 communes avec +27% sur les taux :</b>	<b>57 €</b>
---	-------------

Incidence par foyer fiscal (base + taux) :

<b>TOTAL COTISATION SUPPLEMENTAIRE</b>			
<b>En € par foyer fiscal</b>			
	TH	TFB	TOTAL
Andelu	33	14	47
Bazemont	36	16	52
Chavenay	42	19	61
Cresprières	41	18	59
Davron	43	19	62
Feucherolles	53	23	76
Herbeville	40	17	57
Mareil sur Mauldre	35	15	50
Maule	29	13	42
Montainville	33	15	48
Saint Nom la Bretèche	61	27	88

<b>Moyenne sur les 11 communes avec +27% sur les taux et 0,4% sur les bases :</b>	<b>58 €</b>
---	-------------

Concernant la CFE, nous proposons de revaloriser le taux de 3,2%, qui est le taux plafond estimé pour 2017.

- CFE : 22,23% - taux moyen pour la CC (21,54% en 2016) – produit 929 K€

<b>Avis de la Commission sur le vote des taux de fiscalité ménages et CFE pour 2017 :</b>
---

Le Président sollicite l'avis de la Commission sur les taux.

#### II.4.2 TEOM

Compte tenu :

- Pour les 11 communes, des bases prévisionnelles 2017 estimées pour le moment
- Pour les 11 communes, du reliquat 2016 en + ou en – à intégrer en 2017 en fonction du bilan dépenses/recettes 2016
- Pour les 7 communes adhérant au SIEED, de la participation demandée par le Syndicat (tendance modérée annoncée en DOB du SIEED, mais participation non communiquée à ce jour)
- Pour les 4 communes non adhérentes au SIEED, de la prévision en dépenses (collecte, traitement, sacs, bacs, bennes, calendriers...) et en recettes (Eco Emballages, reprise de matériaux, redevance spéciale à Chavenay...)
- Du financement de l'étude de 15 000 € sur les 7 communes membres du SIEED, au prorata de leur population

- Du financement de la collecte de Mareil sur Mauldre en bacs à la demande de la commune (coût 27 K€ TTC, étalé sur 3 ans dans la TEOM de la commune)
- 

**Le taux de TEOM est calculé comme suit pour chaque commune :**

Commune	Taux 2016	Taux 2017	Evolution
Andelu	12,31%	12,70%	3,17%
Bazemont	9,15%	9,39%	2,62%
Chavenay	4,80%	4,57%	-4,79%
Cresprières	7,82%	8,08%	3,32%
Davron	8,22%	8,58%	4,38%
Feucherolles	4,47%	4,73%	5,82%
Herbeville	8,67%	8,66%	-0,12%
Mareil sur Mauldre	6,30%	6,91%	9,73%
Maule	11,64%	11,63%	-0,09%
Montainville	9,70%	9,85%	1,55%
Saint-Nom-la-Bretèche	4,07%	4,38%	7,62%

#### **Avis de la Commission sur le vote des taux de TEOM 2017 :**

Le Président sollicite l'avis de la Commission sur le vote des taux de TEOM 2017.

#### **II.5 Endettement**

La CC Gally Mauldre n'a contracté aucun emprunt et n'aura pas besoin d'en contracter en 2017.

#### **CONCLUSION**

Les prélèvements énormes de l'Etat, qui représenteront plusieurs millions d'euros d'ici 2019, sont autant d'argent confisqué à la CC et qui lui aurait permis de mettre en œuvre des projets d'investissement et des services à la population, sans être obligée d'augmenter significativement les impôts.

Pour autant, notre intercommunalité ne peut se résoudre à la perspective de ne rien proposer d'autre que de collecter à la place de l'Etat les impôts qu'il n'a pas eu le courage de lever lui-même.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de traduire dans ce budget les priorités de notre CC Gally Mauldre :

- Le transport
- Le très haut débit
- Le développement économique

Les économies et mutualisations ne sont pas en reste, avec notamment la mutualisation de la restauration scolaire, très attendue et qui permettra nous l'espérons tous de générer des économies tout en conservant une qualité de repas au moins équivalente pour nos enfants.

Enfin, nous préparons cette année la sortie du SIEED, dont les contributions ont très fortement augmenté ces dernières années, afin de gérer en direct et de mutualiser notre collecte des déchets, mode de gestion qui a déjà fait gagner aux 4 communes non membres du SIEED environ 200 K€ d'économies par an.

Nous devons traverser un cap difficile de deux à trois ans avant que notre richesse fiscale « naturelle », c'est-à-dire provenant de nos bases d'imposition ne soit plus totalement absorbée par les prélèvements de l'Etat.

Nous œuvrons pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire à court et moyen terme, et ainsi générer de l'activité, de l'emploi et de la richesse supplémentaires. Gally Mauldre pourra alors tourner cette page difficile et envisager une nouvelle phase de projets afin d'améliorer encore la qualité de vie sur notre territoire.

<b>Avis de la Commission sur le projet de Budget Primitif 2017 :</b>
--

Le Président sollicite l'avis de la Commission sur le projet de BP 2017 présenté ce jour.